

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 11 juillet 2013

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 10 juillet 2013, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle la mairesse et les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Jacques Trudel, Harold Noël, Yves Coulombe et Jean-Claude Pouliot.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 juin 2013
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 12 juin 2013
5. Projet entrée de l'île – Résolution
6. Résolution d'appui – Municipalité de Saint-Laurent – Achat d'une partie de lot du 79-P
7. Résolution - Mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans
8. Politique québécoise de mobilité durable – Résolution
9. Désignation de signataire – Entente triennale – Équipements culturels de l'Île et de la Côte-de-Beaupré
10. Certificat de conformité – Règlement 365-1 - Municipalité de Sainte-Pétronille
11. Adoption des dépenses du mois de juin 2013
12. Correspondance
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2013-07-71

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout des points 13.1, *Adoption de l'Énoncé de vision stratégique de la MRC de l'Île d'Orléans*, 13.2 *Appui à la municipalité de Lac-Mégantic*. Le point 13. Varia demeure ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 juin 2013

Résolution 2013-07-72

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Jacques Trudel, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 12 juin 2013.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 12 juin 2013

Il n'y a aucun suivi.

5• Projet entrée de l'Île - Résolution

M. Jean-Pierre Turcotte explique que la directrice générale procédera à la rédaction d'un appel d'offres pour la production de plans et devis pour une construction visant l'aménagement d'une entrée charretière et d'un lien piétonnier dans l'emprise de la route 368, secteur Côte du Pont à l'Île d'Orléans et invitera 3 firmes à soumissionner. Le comité de sélection sera composé de l'aménagiste, de la responsable du site patrimonial et de la directrice de la MRC.

Résolution 2013-07-73

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet de la MRC, M. Jean-Pierre Turcotte, à signer un contrat avec la firme retenue par le comité de sélection pour la conception des plans et devis pour les aménagements aux 480, 490 et 466-472 Côte du Pont, moyennant des honoraires maximaux de 25 000\$.

6• Résolution d'appui – Municipalité de Saint-Laurent – Achat d'une partie de lot du 79-P

Résolution 2013-07-74

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (20020) a déposé une demande d'autorisation pour un usage non agricole à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans doit formuler une recommandation sur la requête de sa composante ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans de se pourvoir d'un système commun de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que le projet serait implanté sur les parties du lot 79 et des servitudes d'accès et de circulation sur des portions du lot 81 du cadastre de cette municipalité ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement en vigueur depuis juin 2001 sur le territoire de la MRC de l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que le projet serait implanté dans l'affectation « L'agriculture » telle que nommée et décrite audit schéma ;

CONSIDÉRANT que le schéma identifie dans les grandes affectations du territoire la possibilité d'implanter «...des services publics à caractère extensif, tel que les stations d'épuration des eaux usées... desservant une collectivité » et que « ... les municipalités devront prendre les mesures nécessaires afin de limiter au minimum les inconvénients (odeurs, aspect esthétique) liés à ce type d'activités » ;

CONSIDÉRANT que le schéma prévoit dans ses grandes orientations, relativement aux équipements et infrastructures la volonté de « Régler les problèmes de contamination de l'eau potable » ;

CONSIDÉRANT le Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Québec entré en vigueur le 15 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de l'Île d'Orléans doit rendre son schéma concordant audit document de la CMQ ;

CONSIDÉRANT que les stratégies décrites dans le PMAD encouragent fortement les composantes des MRC et Villes constituantes à planifier et structurer leur développement de manière à optimiser l'utilisation des espaces et des infrastructures ;

CONSIDÉRANT les orientations gouvernementales quant à la gestion de l'urbanisation ;

CONSIDÉRANT les principes et stratégies de la loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1) ;

CONSIDÉRANT que les espaces visés pour l'implantation de l'infrastructure de traitement des eaux usées se fait à proximité du périmètre urbain, en respectant une zone tampon de 150 mètres par rapport à celle-ci ;

CONSIDÉRANT que l'espace visé l'est pour l'infrastructure seule et non pas pour un développement urbain éventuel, ce qui aurait pu être considéré comme une demande d'exclusion ;

CONSIDÉRANT que l'espace visé est optimal, se retrouvant à proximité de la portion la plus dense du village de Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT les usages non agricoles à proximité du site visé ;

CONSIDÉRANT les problématiques d'implantation et de gestion des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées dans le périmètre urbain entre autres ;

CONSIDÉRANT que l'implantation de cette infrastructure ne réduit pas les possibilités d'utilisation du lot ou des lots adjacents à des fins d'agriculture ;

CONSIDÉRANT les faibles conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espace disponible hors de la zone agricole pour ce type d'usage ;

CONSIDÉRANT que la création de cette infrastructure constitue une amélioration quant à l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole et quant à la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région, étant donné le meilleur

contrôle sur le traitement des eaux usées provenant des installations existantes ;

CONSIDÉRANT que la superficie de l'installation et des servitudes occupent moins de 10 500 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT l'obligation, sinon la responsabilité pour la municipalité de se pourvoir d'un équipement de ce type pour sa collectivité et pour l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure viendra consolider la communauté, tant au niveau économique que social ;

CONSIDÉRANT que le refus aurait des conséquences graves pour la municipalité, la région et l'environnement ;

EN CONSEQUENCE, il est **proposé** par M. Harold Noël, **appuyé** par M. Jacques Trudel et **résolu à l'unanimité** d'appuyer les démarches de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans auprès de la CPTAQ pour l'acquisition d'une partie du lot 79-P et de la servitude sur les lots 79-P et 81-P dans le cadre de son projet d'assainissement des eaux usées.

7• Résolution – Mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans

La directrice explique que la dernière mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans remonte à 2001 et que dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau programme d'aide à la restauration patrimoniale, il y aurait lieu d'avoir à notre disposition un document à jour, y compris un carté de santé sommaire pour tous les bâtiments qui en seront inscrits. Elle précise que le comité de gestion de l'entente de développement culturel a dégagé la somme minimale de 20 000 \$ pour sa réalisation.

Résolution 2013-07-75

Il est **proposé** par M. Jacques Trudel, **appuyé** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** de procéder à un appel d'offres pour services professionnels pour la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans et de désigner Mmes Chantale Cormier et Marie-Andrée Thiffault, respectivement directrice et responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans ainsi que Geneviève Dion, conseillère en aménagement du territoire au ministère de la Culture et des Communications, pour siéger sur le comité de sélection.

8• Politique québécoise de mobilité durable - Résolution

Résolution 2013-07-76

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de L'Île d'Orléans (MRC) et ses municipalités participantes offrent le service de transport collectif régional depuis 2008 ;

ATTENDU QUE le service de transport collectif pour les MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile depuis septembre 2010 ;

ATTENDU QU'en 2012 plus de 4 000 déplacements ont été effectués par ce service et que l'achalandage est en croissance forte et continue depuis son démarrage;

ATTENDU QUE la population de la MRC de L'Île d'Orléans travaille en milieu urbain (58,5 % des déplacements de travail se font vers la Ville de Québec);

ATTENDU QUE le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* a été reconduit en janvier dernier pour l'année 2013;

ATTENDU QUE le financement actuellement disponible dans le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional*, plafonné à 100 000\$, ne permet pas d'assurer une offre de service répondant aux besoins des navetteurs du territoire vers la Ville de Québec;

ATTENDU QUE ce montant de 100 000 \$ oblige la MRC de L'Île d'Orléans à restreindre de manière importante son offre de service et sa capacité d'intervention en matière de transport collectif;

ATTENDU QUE parallèlement à cette situation, la MRC de L'Île d'Orléans, considérée comme une MRC périmétropolitaine de la Ville de Québec, doit faire face à une demande grandissante de ses citoyens qui ont à se rendre dans l'agglomération de Québec pour travailler ou étudier;

ATTENDU QUE cette demande nécessite d'importantes ressources financières que les leviers financiers dont la MRC dispose actuellement ne permettent pas de dégager;

ATTENDU QUE l'inclusion de la MRC de L'Île d'Orléans dans la Communauté métropolitaine de Québec l'engage à respecter des objectifs et cibles en transport collectif dans le cadre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE la MRC de L'Île d'Orléans a clairement démontré, par sa contribution financière, sa volonté à développer son offre de services de transport collectif, et du même coup, à répondre aux attentes du PMAD;

ATTENDU QUE la demande s'accroît mais la capacité financière de la MRC limite le développement du service;

ATTENDU QUE le gouvernement s'est engagé à doter le Québec d'une Politique québécoise de mobilité durable pour 2014, laquelle prendra le relais de la Politique québécoise du transport collectif;

ATTENDU QUE le ministère des transports (MTQ) invite tous les acteurs du domaine du transport terrestre des personnes à participer à la consultation, laquelle orientera l'ensemble des étapes pour l'élaboration de la Politique de mobilité durable et permettra d'établir les objectifs et de définir les principales actions qui seront mises en œuvre d'ici 2020 par le gouvernement en matière de transport terrestre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lina Labbé, appuyé par M. Yves Coulombe et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

- **QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution ;
- **QUE** la MRC de L'Île d'Orléans demande au MTQ d'envisager une nouvelle approche de financement correspondant à sa réalité de MRC périmétropolitaine ;
- **QUE** le conseil de la MRC adopte le document argumentaire relatif au financement du transport collectif élaboré par les 3 MRC périmétropolitaines de Québec ;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à :
 - ✓ Mme Pauline Marois, première ministre et députée de Charlevoix - Côte-de-Beaupré
 - ✓ M. Régis Labeaume, président de la Communauté métropolitaine de Québec et maire de la ville de Québec;
 - ✓ M. Yves Germain, président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale et maire de la municipalité de Boischatel;
 - ✓ Mme France Dompierre, directrice à la Direction du transport terrestre des personnes du MTQ;
 - ✓ M. Bernard Paré, directeur général du CLD de la Côte-de-Beaupré, gestionnaire de PLUMobile.

9. Désignation de signataire – Entente triennale – Équipements culturels de l'Île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré

Résolution 2013-07-77

Considérant la volonté du Conseil des maires de l'Île d'Orléans de participer comme partenaire de l'entente triennale pour les équipements culturels de l'Île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré avec le CLD de la Côte-de-Beaupré, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, le ministère de la Culture et des Communications et le Secrétariat à la Capitale-Nationale ;

Considérant la contribution financière de 7 200 \$ par année déjà budgétée par la MRC pour faciliter la mise en œuvre de l'entente triennale pour les équipements culturels de l'Île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré ;

Considérant la rencontre des partenaires du 2 mai dernier qui a permis de préciser que la participation des équipements culturels des deux territoires de MRC serait variable et conditionnelle aux projets mis en œuvre au cours des trois années de la durée de l'entente ;

Considérant que ne pouvant établir avec exactitude les sommes investies par chacun de ces partenaires, la MRC s'engage, via le CLD, à mobiliser les partenaires pour assurer la mise en œuvre des projets liés à l'entente et leur contribution financière pour obtenir une contribution totale de 10 000 \$ par année ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** :

- de désigner le président du CLD, M. Alain Winter, à conclure et signer la nouvelle entente spécifique sur les équipements culturels de l'Île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré 2013-2015 ;
- de réserver un montant total de 21 700 \$ provenant du budget d'opérations de la MRC, soit 7 200 \$ par année pendant trois ans, le solde étant assumé par les équipements culturels participants et le CLD.

10• Certificat de conformité – Règlement 365-1 – Municipalité de Sainte-Pétronille

Résolution 2012-07-78

Sur proposition de M. Jacques Trudel, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement numéro 365-1 modifiant le règlement de zonage numéro 151 pour que soient révisées les normes d'implantation des bâtiments secondaires pour la zone A-1 et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

11• Adoption des dépenses du mois de juin 2013

Résolution 2013-07-79

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juin 2013.

12• Correspondance

La municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans transmet au Conseil des maires une résolution permettant l'exécution de travaux dans la Côte du Pont.

13• Varia

- 13.1 Adoption de l'Énoncé de vision stratégique de la MRC de l'Île d'Orléans

Résolution 2013-07-80

Sur Proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'énoncé de vision stratégique de la MRC de l'Île d'Orléans.

- 13.2 Appui à la municipalité de Lac-Mégantic

Résolution 2013-07-81

Sur proposition de M. Jacques Trudel, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** de signifier notre solidarité aux citoyens de la municipalité de Lac-Mégantic en attribuant une contribution financière de 5 000 \$ à la Croix-Rouge, à même les surplus cumulés et d'en informer la municipalité.

14• Période de questions

Elle débute à 21h06 et se termine à 21h28.

15• Levée de la réunion

Résolution 2013-07-82

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h29.

Prochaine séance, le 7 août 2013 à 20 heures.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte
Préfet